

Propos liminaire du Budget primitif 2023

Les dernières années ont toutes été marquées par une préparation budgétaire délicate sur fond de crise. L'exercice 2023 ne fait pas exception.

Crise sanitaire interminable, crise internationale amenant l'odeur de poudre à nos portes, crises économique, énergétique, environnementale, crise des approvisionnements, crise de la dette, crise sociale, crise de la valeur travail... l'énumération donne le tournis. Et elle nous a incités à la plus grande prudence lors des derniers arbitrages budgétaires tant les impacts sur les communes sont massifs et parfois soudains.

Au premier rang de ces impacts : l'inflation, et notamment l'inflation sur les prix de l'énergie.

Chacun sait bien que la réduction de la consommation, la rénovation énergétique, la sensibilisation aux gestes d'économie... ne suffiront pas pour faire face à l'explosion des coûts. Les communes se retrouvent souvent face à des choix difficiles puisqu'il est naturellement essentiel de maintenir un service public de qualité et l'accueil dans les écoles, crèches, équipements sportifs ou culturels... Comme l'a rappelé l'AMF, « *les communes ne sont pas des consommatrices ordinaires puisqu'elles sont chargées de l'accueil de publics particuliers* ». À Genas, les montants fléchés pour l'électricité et le gaz étaient de 670 000 € en 2022, majorés à plus de 1 255 000 € pour 2023, en attendant le Budget Supplémentaire 2023 où il faudra sans doute réajuster encore plus à la hausse !

La menace sur certains services publics de territoires très défavorisée est bien réelle, mais l'État n'entend pas notre demande d'accès à un tarif réglementé pour toutes les communes et tous les EPCI, et ceci pour le gaz comme pour l'électricité.

L'envolée des coûts des matières premières, l'effolement des bordereaux de prix lors de nos derniers appels d'offres, la pénurie dans les approvisionnements, l'inflation normative... sont aussi des chocs massifs.

C'est l'accomplissement même de notre plan de mandat, la livraison des équipements promis pour 2026 ou encore la réhabilitation de notre patrimoine bâti en faveur d'une plus grande sobriété... qui sont mis à l'épreuve.

C'est aussi une contraction globale du nombre de chantiers pour les collectivités locales, un rééchelonnement des projets des investissements publics locaux dont dépendent pourtant des pans entiers de l'économie nationale. Ainsi, et même si la proportion a diminué, 57 % des investissements publics sont aujourd'hui portés par les collectivités locales.

À Genas, les dépenses d'équipement 2023 seront pourtant maintenues au niveau important de plus de 6 M d'euros.

Autre évolution à durable retentissement : le montant croissant des ressources humaines dans notre budget de fonctionnement avec, par exemple, l'évolution de 3,5 % du point d'indice en juillet dernier. Cette seule hausse va coûter 2,3 Mds d'euros par an aux collectivités.

À Genas, cela représente près de 150 000 €, pour 2022, et 270 000 € pour 2023 (année pleine). Pourtant nous subissons la même crise d'attractivité que le secteur privé, les mêmes tensions dans les négociations salariales... Le montant consacré aux ressources humaines a, par ailleurs, augmenté de près de 2,2 M d'euros entre 2009 et 2021, soit 29 % du montant du chapitre 012 de 2009. Pourtant, les effectifs sont stables depuis 2008 et s'établissent à environ 230 ETP (Équivalents Temps Plein) ! Il y a donc bien longtemps que nous optimisons. Il faut proposer toujours plus de service public avec le même nombre d'agents et en contraignant -simultanément- les dépenses courantes des services.

Bref, nous sommes proches de la quadrature du cercle.

D'autres mauvaises habitudes, plus sournoises, pèsent également de plus en plus sur notre budget au nombre desquelles les transferts de compétences de l'État vers les collectivités.

On peut, par exemple, évoquer la sécurité

Assurer la sécurité de tous les Français, partout, et de la même façon est pourtant bien une compétence régaliennne et pas une compétence communale... Pourtant, face au désengagement de l'État et à la montée des incivilités et de l'insécurité, toutes les communes -ou presque- ont créé des polices municipales et de nombreux outils pour garantir la tranquillité publique. À Genas, les seuls frais de fonctionnement de la police municipale représentent un demi-million d'euros par an. Et je n'évoquerais pas les 750 000 euros déjà investis dans la vidéo-protection et qui seront complétés par 130 000 euros de nouveaux investissements en 2023...

Vous le comprenez à travers ces quelques exemples, les dépenses augmentent, les marges de manœuvre se resserrent, et l'agilité est de mise dans l'étude de chaque ligne de dépense budgétaire...

Pourtant, dans ce contexte de très forte dynamique des charges des collectivités locales, l'État continue de raréfier nos ressources...

Après la suppression de *notre* impôt qu'était la Taxe d'habitation (j'ai bien dit « notre » car c'était un impôt des communes payé par nos habitants et qui a été unilatéralement supprimé par l'État) et la mise en place des contrats de Cahors, on nous annonce : la suppression de la CVAE, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, étalée sur 2 ans -2023 et 2024- et la mise en place de dispositifs restreignant nos dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation moins 0,5 %...

Pour la CVAE, les modalités de compensation sont peu claires et imaginent une indexation de la perte de recettes sur la TVA en prenant comme critère les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Ceci entraîne, encore une fois, des distorsions considérables entre les

territoires et ajoute une nouvelle couche de complexité dans la fiscalité locale, qui n'en avait pas besoin, et qui n'aura bientôt plus rien de local, en dehors de son nom.

C'est aussi l'autonomie financière des collectivités territoriales qui continue d'être restreinte, la poursuite de leur mise sous tutelle qui se confirme, et leur liberté qui est mise en laisse.

Après la perte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui agrégeait un certain nombre de prélèvements locaux, la suppression de la Taxe d'Habitation est venue couper le lien fiscal entre les villes et les habitants/usagers de leurs services.

La suppression de la CVAE va détruire le lien entre les collectivités et les acteurs économiques. Dès lors, quel sera l'intérêt pour nous d'aller chercher, encore et toujours, des entreprises et donc des emplois, avec parfois un cortège de nuisances, si cela est déconnecté des ressources pour porter notre projet local ?

Si l'impulsion ne vient pas de l'échelon local et de ce lien étroit entre entreprises et territoires, qui va contribuer à ce beau projet de réindustrialiser la France ?

La logique voudrait qu'il existe un impôt par strate avec un impôt résidentiel pour les communes et un impôt économique en faveur des EPCI (communautés de communes), mais nul gouvernement ne s'attelle à cette réforme. Au contraire, nos dirigeants nationaux rajoutent sans cesse des contraintes, de la complexité et organisent une confiscation progressive des recettes des communes ...

Le dernier assaut en date se cache derrière un acronyme étrange : la ZAN, comme Zéro Artificialisation Nette. Cette ZAN compte bloquer les capacités de développement de nos parcs d'activités et aussi la réindustrialisation du pays, évoquée plus tôt, sans parler de l'incapacité à créer de nouveaux emplois, au cœur de nos territoires, ou de générer des recettes complémentaires pour nos communautés de communes...

Il semblerait donc que pour les communes le débouché sur une impasse se... précise.

Pourtant, la Covid a confirmé sans ambiguïté le statut de *premier et dernier rempart social* des communes.

Elles restent le seul bastion de service public en cas de gros temps.

Grâce à cette agrégation de près de 35 000 porteurs et défenseurs d'initiatives locales que sont les communes, la France a « tenu » pendant la crise. Et, à ce moment de notre évolution où de multiples dangers sont devant nous, il n'y a aucun doute : ce seront les mêmes bastions qui seront en première ligne...

Recoudre un tissu social, résoudre une crise civique ou économique, refonder la valeur travail, les liens intergénérationnelles, ré-enchanter notre projet de société, réincarner la solidarité et la Fraternité... ne se fera pas sans les communes.

Mais pour répondre « présent » à l'appel, les 34 955 communes de France ont -et auront- besoin de *ressources équitables et sanctuarisées, d'autonomie et de liberté dans leur gestion.*

Les communes auront aussi besoin que l'État renonce à la mise sous tutelle par la contrainte.

Avec l'État, les communes auront besoin d'une relation de... *confiance* !

Daniel Valéro

15 décembre 2022